

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : amelie-mathieu-cvmarie-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c67ec82b022ff066302a7632>

Date d'obtention : 2026-03-12 17:45:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utiliser la trousse Sexto et suivre les étapes indiquées.

Interroger les élèves séparément pour ne pas qu'ils se contaminent.

Ne jamais regarder les images.

Rassurer les personnes impliquées.

Confisquer les téléphones.

Considérer automatiquement que c'est un acte malveillant si la personne ne veut pas remettre son appareil.

Ne pas questionner l'instigateur et appeler la police tout de suite.

Informé le DPJ.

Ne pas agir comme mandataire de la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De faire référence à la trousse sexto et d'utiliser les outils mis à ma disposition.

De ne pas interroger l'instigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les rassurer.

Agir rapidement.